

---

# BULLETIN

DU

# PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

## SOMMAIRE

Pages

197—L'Anglicisme—Lettre ouverte au Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada.....	L'Abbé F.-X. BURQUE.
209—Noms sauvages—Étymologie ( <i>suite</i> ).....	EUG. ROUILLARD.
213—Façons de parler, proverbiales, triviales, figurées, etc., des Canadiens au XVIII <sup>e</sup> siècle—Par le P. Potier, S.J.	
221—Lexique canadien-français ( <i>suite</i> ).....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
225—Glanures.....	“ “
227—Sarclures.....	LE SARCLEUR.
228—Bibliographie—Ernest GAGNON, <i>Choses d'autrefois— Feuilles éparses</i> .....	A. RIVARD-LAGLANDERIE
<i>Le Palind de Normandie</i> .....	“ “
232—Anglicismes.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.

---

 RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

---

 Editeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire.

# ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILTIÉRON et l'abbé ROUSSELOV

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

*g* = *g* dur (gâteau); *s* = *s* dure (sa); *æ* = *eu* français (heureux); *w* = *ou* semi-voyelle (oui); *y* = *i* semi-voyelle (pied); *ïw* = *u* semi-voyelle (huile); *ê* = *e* féminin (je); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (coucou); *c* = *ch* français (chez).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *k* (son voisin de *k+y*), *g* (son voisin de *g+y*), *ŋ* (*gn* français de agneau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ł, đ* (sons voisins de *t+s, d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de patte), *e* (*e* de péril), *o* (*o* de botte), *æ* (*eu* de jeune). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de pâte), *ê* (*e* de chanté), *ó* (*o* de pot), *á* (*eu* de eux). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il part), *è* (*e* de père), *ò* (*o* de encore), *à* (*eu* de peur). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de sans), *ê* (*in* de vin), *õ* (*on* de pont), *ã* (*un* de lundi). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a˙, i˙*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a˙˙, i˙˙*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á, ê*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

## L'ANGLICISME

### *Lettre ouverte au Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada*

NOTE.—La lettre qui suit est de M. l'abbé F.-X. Burque, qui a fait sur le franco-canadien de longues observations. On a lu de lui, sans toujours le reconnaître, plus d'un article philologique. Avec une générosité pour laquelle nous voulons lui marquer d'abord notre reconnaissance, M. Burque a bien voulu nous communiquer ses notes, tout le fruit de ses recherches. Après les matériaux recueillis et mis à notre disposition par l'un de nos directeurs, M. Paul de Cazes, et qui sont bien les plus considérables et les mieux ordonnés qu'il nous soit possible de consulter; après le précieux manuscrit du Père Potier, S. J., où sont enregistrées les formes du langage canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle, et que M. Philéas Gagnon, le bibliophile québécois, nous a permis de publier dans le *Bulletin*; après le glossaire manuscrit de Jacques Viger, qui paraîtra aussi dans notre revue avec la gracieuse permission du Séminaire de Québec, les notes de M. l'abbé Burque forment la contribution la plus importante que la Société du Parler français a reçue.

Quant à l'intéressante lettre qu'on va lire, nous ne pouvons, du moins pour l'heure, admettre toutes les propositions qu'elle renferme. Plusieurs questions y sont soulevées, où les conclusions de M. Burque sont les nôtres; il en est quelques-unes auxquelles l'état actuel de nos recherches ne nous permet pas encore de toucher, et d'autres sur lesquelles nous serions tentés de contredire. Mais le *Bulletin* est une revue de libre discussion, et nous sommes heureux que M. Burque ait posé des questions qu'il faudra résoudre tôt ou tard, et donné une opinion, fondée sur de sérieuses recherches.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Québec, le 20 février 1905.

M. ADJUTOR RIVARD

Secrétaire général de la Société du Parler français

Monsieur le Secrétaire,

Il y a plus de quinze ans que j'ai commencé à collectionner des mots populaires et des anglicismes. Je travaillais déjà à cette collection quand le livre de Clapin parut. J'ai, depuis,

recueilli assez de matériaux pour doubler, au moins, cette publication. Mon intention était de la reprendre, en sous-œuvre, après entente avec l'auteur, et de la compléter, lorsque le *Bulletin du Parler français* est paru à son tour. Vous m'avez coupé l'herbe sous le pied !

Combien j'en ai été heureux ! D'abord, je voyais avec quelle compétence et quelle garantie de perfection le sujet allait enfin être traité. Puis, je me trouvais, du coup, déchargé du labeur et de la responsabilité du livre que j'avais en vue. Je n'ai plus songé, dès lors, qu'à vous faire bénéficier de mes recherches. C'est pourquoi, vous ayant déjà fourni mes notes sur les mots commençant par les lettres A, B et C—faible collaboration que vous avez accueillie favorablement et que vous m'avez prié de continuer—je vous offre aujourd'hui mon travail entier pour tout le reste de l'alphabet.

Ces matériaux sont vôtres maintenant. Il doit y avoir, à côté de choses utiles, beaucoup d'erreurs, d'inexactitudes et de superfluités. Il vous appartiendra, à vous et à vos confrères du Comité d'étude, de faire le triage de ce qu'il y a de bon, de séparer l'ivraie d'avec le froment. Coupez, taillez, corrigez, faites ce qu'il vous plaira. Je ne voudrais certes pas entrer en discussion pour défendre un seul des mots que je suggère. Je ne puis que m'incliner devant votre compétence et votre autorité.

Effectivement, Monsieur le Secrétaire, votre œuvre est là qui me trace ma ligne de conduite; car cette œuvre, non seulement je l'approuve, mais je l'admire; non seulement je n'y trouve rien à reprendre, mais je partage, en tous points, les vues et les principes qui vous inspirent.

Comme vous, comme votre société, c'est bien réellement un travail d'épuration que je me proposais d'accomplir. J'étais désireux d'éliminer de notre belle langue une foule d'imperfections qui la déparent, soit du côté de l'anglais, soit du côté du français, comme on enlève les taches d'une brillante épée qui s'est rouillée par le temps et par l'usage. Mais en même temps, je me proposais, comme vous, une œuvre patriotique en l'honneur du français que nous parlons, en faisant voir qu'une foule de nos expressions populaires, tout en n'étant pas du dilettantisme moderne le plus raffiné, n'en sont pas moins des joyaux, au sens parfaitement clair et défini, à la forme parfaitement française, dont nous devons être fiers et qu'il nous faut conserver.

Il y a toutefois cette différence entre les termes d'origine française et les termes d'origine anglaise que le travail d'élimination ou de correction parmi les premiers est relativement très facile et très agréable, tandis que le même travail parmi les derniers est réellement difficile et ennuyeux. La raison en est que dans ce dernier cas, il s'agit, ni plus ni moins, de l'introduction d'éléments étrangers dans notre parler si pur—chose essentiellement délicate et pleine de responsabilités; tandis que dans l'autre cas, ce qu'on laisse passer étant de nature homogène avec le fond de notre langue, la question ne peut être aussi chatouilleuse.

Un cri a été jeté: « L'anglicisme, voilà l'ennemi ! » Jamais on n'a encore entendu personne s'écrier: Le vieux français est aussi l'ennemi.

Plusieurs de vos lecteurs, Monsieur le Secrétaire, seraient peut-être portés à se récrier déjà, en disant: « Mais si l'anglicisme est l'ennemi, il faut chasser tous les anglicismes; alors où est la difficulté ? »

Pour vous, Monsieur le Secrétaire, qui avez approfondi la question, et qui m'avouez même que, sur ce terrain, votre course est encore vague, perplexe et indéterminée, il est évident que vous avez découvert, ainsi que moi, deux sortes d'anglicismes: les uns qu'il faut clairement éliminer, et les autres qui sont une source d'embarras. Et puisque vous êtes vous-même actuellement aux prises avec cet embarras, je vous intéresserai peut-être en vous faisant connaître mon opinion là-dessus. Avec votre bienveillante permission, j'oserai insister un peu sur la question des anglicismes.

La difficulté que j'y vois—difficulté pratique et inéluctable, à laquelle il me semble qu'on doit faire face de bonne foi et avec une judicieuse attention—est tout simplement celle-ci: Que faire d'une foule de mots anglais, ou dérivés de l'anglais, qui n'ont pas en français de substituts capables de donner une égale satisfaction, et qui sont tellement passés en usage parmi notre peuple qu'on les croirait enfin incorporés *de jure* dans notre langue canadienne-française ?

Vouloir supprimer absolument tous les mots anglais ou dérivés de l'anglais, sans faire de distinction, ne serait-ce pas 1° faire acte de chauvinisme, 2° se heurter contre une tâche à peu près impossible ?

Voilà, selon moi, la pierre d'achoppement. Il importe de présenter, ici, plusieurs considérations.

La première chose à considérer est le *conservatisme*, ou timide ou fier, en tout cas très réel et très exagéré, de la langue française en face de l'extrême liberté de la langue anglaise. Celle-ci, en effet, loin d'avoir en horreur les mots tirés des autres langues, les admet toujours sans hésitation, même avec empressement, dès que les équivalents manquent, en anglais, pour rendre aussi bien les choses. Elle est, sous ce rapport, d'un esprit d'accaparement et d'une force d'assimilation à peu près sans limites et universels. Elle s'assimile ou peut s'assimiler toutes les langues. Elle s'incorpore surtout les mots d'origine française. On compterait ces mots par milliers dans tous les grands dictionnaires anglais ; non seulement les mots à désinences communes *able, ible, on, ence*, etc., mais des mots qui ont tout à la fois une désinence et une physionomie purement françaises. Inutile de donner des exemples. Qu'on ouvre un Webster et à chaque page on trouvera de ces mots surprenants. Parfois, avec une espèce de bonhomie, les dictionnaires donnent une physionomie anglaise aux mots français. De *cariole*, on fera *carry-all* ; de *loup-cervier* on fera *lucivee* ; de *soupane* on fera *supawn* ; de *Saut* on fera *Soo*, etc. Une telle conversion rappelle notre propre manière de franciser les mots anglais. Mais en général, sans aucune conversion et sans aucun scrupule, on prend les mots dont on a besoin et on les incorpore tels quels dans l'anglais. Aussi en est-il résulté que le nombre de mots dans la langue anglaise s'élève aujourd'hui à 160,000 ; tandis que la langue française, avec son *conservatisme* outré, ou plutôt son exclusivisme absolu, est restée stationnaire, depuis longtemps, avec ses 40,000 mots. La disproportion est stupéfiante. En présence d'une telle libéralité de la langue anglaise, on doit être porté à se demander si la langue française est bien venue à se montrer d'un rigorisme tellement sévère, d'un « exclusivisme » tellement absolu que tous les mots anglais seraient traités indistinctement comme de mauvaises herbes qu'il faut sarcler et jeter hors de notre jardin. Un peu de libre-échange entre les deux langues ne semblerait pas déplacé.

Deuxième considération. Qui peut dire qu'une seule langue ait jamais existé capable de se suffire à elle-même, tant pour les besoins du présent que pour les besoins de l'avenir,—en supposant la permanence indéfinie de cette langue ? Sans remonter plus

haut qu'aux sources de notre propre civilisation littéraire, qui peut dire que le grec et le latin étaient tellement riches qu'ils n'ont jamais eu ou n'auraient jamais eu besoin de l'adjonction d'aucun élément étranger ? Mais pour nous en tenir aux langues civilisées de l'Amérique et de l'Europe, en particulier aux langues latines, y en a-t-il une seule qui soit absolument *sui generis* et non un amalgame de plusieurs langues différentes ? Y a-t-il une seule langue latine qui ne soit fabriquée de grec et de latin avec un mélange plus ou moins considérable de langues barbares ? Que conclure de là ?—sinon que les langues sont pour les hommes, pour l'avantage des hommes, *propter homines*, et qu'il faut les plier aux besoins, aux exigences de ceux-ci. Que conclure de là encore ?—sinon qu'une langue, lorsque les mots lui manquent pour exprimer nettement certaines nuances d'idées, peut légitimement recourir aux langues étrangères et s'approprier ce qui lui convient, sauf à le rendre conforme, autant que possible, à son propre génie. Que conclure de là encore ?—sinon qu'une langue est dans sa pleine voie naturelle d'expansion et de développement lorsqu'elle s'assimile ainsi des richesses qu'elle n'a pas, et que l'arrêter dans cette œuvre de bienfaisante assimilation, c'est tout simplement lui interdire le progrès, la rendre stationnaire, même réactionnaire, et tendre à en faire une momie. Or, n'est-ce pas ce qu'on ferait en partie de la langue française, en lui interdisant l'appropriation d'une foule de mots anglais dont elle n'a pas les exacts équivalents ? Une langue morte ne progresse plus ; mais une langue vivante doit toujours progresser. De nos jours on parle beaucoup d'évolution. Eh ! bien, s'il ne faut pas croire à l'évolution des espèces organiques, il faut bien admettre l'évolution des langues. Laissons donc les langues évoluer, c'est-à-dire se développer librement selon les progrès des nations et les besoins des idées. La langue française, alors, aura une chance de se développer comme les autres, au lieu de rester à l'état stagnant par une trop grande peur de se contaminer au contact des mots étrangers, et en particulier des mots tirés de l'anglais.

Troisième considération. Pourquoi les puristes se montreraient-ils si susceptibles du côté de l'anglais, lorsque depuis longtemps déjà, par la force irrésistible des choses, la langue de Bossuet, de Fénelon, de Corneille, de Racine, s'est assimilé une foule de mots tirés de toute espèce de langues ? Voulez-vous du sauvage ? Voilà *wigwam*. Voulez-vous de l'arabe ? Voilà

*drogman*. Voulez-vous du ture ? Voilà *kiosque*. Voulez-vous de l'allemand ? Voilà *blochaus*. Voulez-vous de l'espagnol ? Voilà *toréador*, *embargo*, etc. Voulez-vous de l'italien ? Voilà *tombola*, *farniente*, etc. Voulez-vous du hollandais ? Voilà *kermesse*. Voulez-vous du polonais ? Voilà *polka*. Voulez-vous du russe ? Voilà *ukase*, *verste*, *kopek*, etc. Maintenant, une simple question : La langue française sera-t-elle plus contaminée par l'adjonction de certains mots anglais que par l'adjonction de ceux-là ?

Dira-t-on que la langue française avait besoin de ces derniers et qu'elle n'a nul besoin de mots anglais ? Une telle prétention ne serait rien moins qu'une erreur de linguistique, une hérésie philologique, fondée sur une ignorance à peu près complète du génie, de la richesse, de la souplesse et des ressources merveilleuses de la langue anglaise ? On dirait—c'est là ma quatrième considération—que la langue anglaise a le mot propre pour nommer chaque chose et le mot propre aussi pour exprimer les nuances les plus délicates comme les plus subtiles de la pensée ; et son génie, d'ailleurs, étant si différent du génie de la langue française, il est tout naturel que les mots ou les tours qui en sont l'expression ne trouvent pas toujours en français leurs équivalents. Or, c'est là précisément qu'est le secret de la grande difficulté qu'il y a pour un français à bien parler l'anglais ou à bien le traduire. On n'y parvient que par une longue familiarité qui nous permette, comme on dit, de penser en anglais. Jusque là il y a tentation incessante et presque irrésistible de casser les vitres et d'introduire violemment du français dans l'anglais ou de l'anglais dans le français ; tant est grande la dissimilitude essentielle entre les deux manières de s'exprimer. Or, il faut bien succomber à la tentation lorsqu'on a absolument besoin d'exprimer telle idée, que le mot anglais est là au bout de la plume et que le mot français ne se trouve pas : preuve que l'anglais est souvent indispensable au français.

Mais je m'attarde, je crois, à enfoncer des portes ouvertes. Tout ce qui précède est de la plus haute évidence et ne me paraît pas susceptible de contradiction. Je m'empresse d'en venir à ma cinquième considération qui est que le mouvement d'assimilation de l'anglais n'est pas à créer dans la langue française, mais qu'il y existe déjà. « Déjà ! » s'écrieraient en chœur un bon nombre de sceptiques, plus ennemis de l'anglicisme par préjugé que par raison. Oui, déjà, *velis nolis*. Récriez-vous tant que vous voudrez. Les dictionnaires sont là : dictionnaires français ou

dictionnaires canadiens, dictionnaires pour les savants ou dictionnaires pour les écoliers, vous n'avez qu'à les ouvrir, et vous y lirez de l'anglais à mainte et mainte page. « Cinq ou six mots, direz-vous, est-ce là un argument ? » — Mille pardons, il y a plus que cinq ou six mots. En voulez-vous une trentaine ? en voulez-vous cinquante ? en voulez-vous un cent ? Comptez les bien.

*Baby, bifeck, blue-book, bock, book-maker, bouledogue, boxe, boxer, break, brick, budget, bugle, cab, cabestan, constable, cottage, dandy, dérailler, dock, édredon, express, fashion, fashionable, flint gentleman, gentry, gin, glas, grog, groom, handicap, highlands, highlanders, humour, jockey, jury, keepsake, lady, malt, match, meeting, mess, milady, mistress, mixture, pamphlet, paquebot, placer, plaid, pointer, poll, poney, pouding, pudlage, pudler, pudleur, puff, punch, reporter, revolver, romsteck, run, shérif, skating, snob, snobisme, speech, spleen, sport, sportman, square, stand, steam-boat, steamer, steeple-chase, sterling, stick, stock, stockfiche, stoff, stop, stopper, tender, ticket, toast, toaster, tory, torysme, tramway, trôle, trôler, truck, tunnell, turf, wagon, warrant, watercloset, whig, whiskey, whist, yacht, yard, yankee.*

Oui, tous ces mots-là se trouvent déjà insérés dans nos dictionnaires de la langue française. Je voulais en signaler un cent juste, et je crois que j'ai dépassé la centaine. En tout cas, la liste n'est pas complète ; je pourrais l'augmenter. C'est un choix que j'ai fait.

Eh ! bien, que faire maintenant ? Et quelle est la conclusion à tirer de cette liste ? Il me semble que la conclusion est évidente : c'est que la bride est lâchée, la porte est ouverte, sinon par l'autorité de l'Académie française, du moins par l'autorité du peuple dont les dictionnaires n'ont fait qu'enregistrer la sentence, à l'appropriation et même à l'assimilation par la langue française des mots anglais qui lui sont indispensables. Car ces mots-là déjà insérés, qui les retirera ? Personne. Ils sont là pour y rester. Or s'ils sont là pour y rester, ils y sont en vertu d'un principe, celui de l'assimilation d'une chose nécessaire ; et par conséquent, tous les autres mots de même nature, s'il y en a encore dans la langue française, relevant du même principe, auront évidemment le même droit que les premiers d'être introduits, à leur tour, dans nos dictionnaires.

La question n'est donc pas si on va s'arrêter là et fermer la barrière ou laisser la barrière ouverte et continuer à admettre des mots nouveaux. Cette question est décidée par le principe. C'est une question de fait maintenant qu'il s'agit de décider. Y a-t-il encore, oui ou non, dans l'anglais, des mots tout aussi nécessaires que ceux qui ont déjà place conquise dans les dictionnaires et méritant au même titre d'y être admis à leur tour ? Voilà maintenant la question. Or à cette question, dans mon humble sens, je n'hésite pas à répondre affirmativement, appuyé sur ma propre expérience, comme sur l'expérience du peuple et des journalistes. Je soutiens donc qu'à part les mots déjà insérés, on se heurte à tout instant contre une foule d'autres mots du même genre, c'est-à-dire des mots d'origine anglaise que l'on emploie forcément parce que les équivalents nous manquent ou semblent nous manquer en français.

Combien y a-t-il de ces mots douteux ? Ici, je tire ma révérence, pour ne pas trop allonger cette lettre et ne pas trop m'immiscer dans une question aussi délicate et aussi épineuse que celle-ci. Il me plairait pourtant d'être pressé, d'être aculé au pied du mur et d'avoir le champ libre. Je crois que je pourrais facilement remplir une liste de cent mots, suivie au besoin d'une deuxième, et qui sait ? peut-être même d'une troisième.

Je tiens tous ces mots à votre disposition, Monsieur le Secrétaire. Ou plutôt vous les avez déjà, disséminés dans mes notes sur le parler populaire et marqués d'un signe spécial.

A Dieu ne plaise, néanmoins, que je veuille opérer une réaction et enrayer la lutte qui se fait avec beaucoup d'ardeur contre les anglicismes de mauvais aloi. Si l'on s'en tient à la guerre contre ces sortes d'anglicismes, j'en suis. Et c'est pourquoi je me hâte d'expliquer, à l'égard de tous ces mots nouveaux dont je parle 1° que je ne garantis pas leur absolue nécessité dans la langue française, 2° que si on pouvait me démontrer qu'ils ne sont nullement indispensables dans notre langage et dans nos dictionnaires, je serais le premier à m'en réjouir. Je ne les propose donc, dans le moment, que comme des termes problématiques et des sujets d'étude ; me contentant de dire et de soutenir, par exemple, que je tiendrais mordicus à leur conservation dans notre langage et à leur introduction dans nos dictionnaires si les maîtres en cette science échouaient malheureusement dans leur tâche de me montrer les équivalents français qu'on pourrait employer avec

autant d'exactitude et de satisfaction. Je demanderais cela en vertu du principe de l'assimilation des mots nécessaires et indispensables.

On m'objecterait sans doute qu'avec une pareille latitude, l'élément anglais introduit dans notre langue étoufferait celle-ci à la longue. A cette objection, je répondrais : Point de danger, ce sont là des craintes chimériques. Car ces mots dont il est question, et même tous les mots remplaçables et non remplaçables qu'on trouve déjà, à tort ou à raison, introduits dans notre parler populaire, sont en nombre déterminé et peu susceptible d'augmentation. On en connaît le chiffre à peu près exact : quelques centaines tout au plus ; et franchement, devant un si petit nombre, en face d'ailleurs de la campagne de purification entreprise, Monsieur le Secrétaire, par votre société et continuée, espérons-le, par toutes les classes instruites, je trouve qu'il n'y a pas lieu de s'effrayer. La langue française, ainsi protégée et sauvegardée en Canada, devra survivre toujours à toutes ces petites altérations d'ordre très inférieur, et rester toujours parfaitement française, dans son génie, dans sa grammaire, comme dans l'énorme prépondérance de ses mots propres. Elle se sera seulement enrichie, sinon embellie, sous quelques rapports.

Car en fin de compte, ce serait une erreur de croire qu'il y a, chez notre peuple, une tendance folle à substituer sans raison et indéfiniment, des mots anglais aux mots français, ou à franciser des mots anglais. Je suis convaincu qu'on peut poser, en thèse générale, que le peuple canadien, aux États-Unis comme au Canada, n'incorpore à sa langue des mots anglais ou tirés de l'anglais 1<sup>o</sup> que lorsque les mots français lui manquent entièrement pour nommer les choses, et 2<sup>o</sup> que lorsque les mots français à sa disposition ne rendent pas avec une égale exactitude et de manière à le satisfaire aussi bien, certaines idées ou certaines nuances d'idées qu'il trouve si nettement rendues en anglais. Ajoutons à cette double catégorie un faible contingent d'expressions familières ou triviales répétées machinalement, à force d'être entendues.

Voilà tout.

Si on me demandait une preuve de mon assertion, je citerais, comme exemple, le peuple du Madawaska au milieu duquel j'ai vécu vingt-deux ans—peuple plus exposé que celui de la province de Québec à corrompre sa langue, à cause de son contact journalier avec l'élément *américain*, soit dans les villages, soit dans

les bois, soit dans les *draves*. Eh! bien, chose consolante, chose encourageante, que j'ai remarquée mainte et mainte fois, on garde invariablement le mot français lorsque le mot français est meilleur que l'anglais. On est alors réfractaire à l'anglais. On force même les *Américains*, dans ces cas-là, à prendre eux-mêmes le mot français. Il y a des mots typiques, dans les *campes*, tels que *toucheron*, *vireux de traine*, *écluse*, *cageux*, *portageux*, etc., qui ne seront jamais changés. Au surplus, j'oserais dire que le travail de changement ou de cristallisation est à peu près achevé maintenant. D'ici à 50 ans, il ne s'y introduira peut-être pas dix américanismes nouveaux. Or la langue française, dans le Madawaska, est restée foncièrement française. Telle elle restera là; telle elle restera dans notre province de Québec, en dépit des américanismes légitimes, en dépit même des américanismes illégitimes qu'il sera peut-être impossible d'extirper entièrement.

Si vous m'objectez le cri d'alarme poussé par un grand nombre d'observateurs qui disent que, néanmoins, la langue française, en général, est en voie de se perdre parmi les Canadiens émigrés aux États-Unis, je vous répondrai simplement, sans nier le fait: Là où la langue française est réellement en danger de se perdre, c'est parmi les groupes qui se trouvent noyés dans l'élément *américain* et qui finissent par se persuader qu'il y va de leur intérêt comme de leur honneur de s'assimiler à cet élément subjuguant. Ceux-là jettent le manche après la cognée; ils passent, armes et bagages, dans le camp ennemi. Ils commencent par abandonner leur nom; bientôt ils abandonnent leur langue; et bienheureux encore quand ils n'abandonnent pas leur Église et leur foi. Oui, là, parmi ces groupes, le danger est réel. Mais ce même danger n'est pas grave et ne peut pas être grave dans les endroits où l'élément canadien n'est pas noyé dans l'élément étranger, comme le Madawaska et la province de Québec.

Donc, en définitive, ce qui me paraît désirable, relativement aux anglicismes qui, tout en n'étant pas encore introduits dans nos dictionnaires, sont déjà enracinés dans notre langage populaire, dans la presse même, c'est un choix judicieux. Oui, un choix judicieux pour discerner les anglicismes qui sont tolérables d'avec les anglicismes qui ne le sont pas. Car il faut toujours en revenir à cette considération primordiale que si un nombre assez considérable de mots anglais *sui generis* et indispensables sont déjà

entrés de force dans nos dictionnaires, après avoir envahi notre parler, il est impossible de voir en vertu de quel droit ou de quel principe on voudra interdire et dans nos dictionnaires et dans notre langage un bon nombre d'autres mots qui sont absolument du même genre. L'introduction de ces frères cadets ne serait-elle pas aussi légitime que celle de leurs frères aînés ? Donnons-leur donc droit de cité pour toujours.

La difficulté, c'est de faire le triage ; c'est de dresser avec autorité une liste de ces mots anglais ou dérivés de l'anglais, *sui generis* et indispensables dans notre parler canadien, mots qui auraient droit de cité dans nos dictionnaires comme dans notre parler et qui ne seraient plus considérés comme des interlopes ou des intrus. Je n'oserais pas dresser une telle liste. Mais je prévois que votre société, Monsieur le Secrétaire, devra l'oscr un jour, sous peine de forfaire à sa tâche. Lacordaire a fort bien dit qu'il y avait deux choses devant lesquelles il ne reculerait jamais, « le devoir et la nécessité ». Si c'est une nécessité de votre mission que vous fassiez le discernement de ce qu'il faut élaguer d'avec ce qu'il faut conserver, tant dans le domaine de l'anglais que dans celui du français, je ne vois pas comment vous pourriez reculer. Et je vous assure, cher Monsieur, que ce faisant, vous rendriez un service considérable au public, en nous arrachant une vilaine épine du pied. Car une fois connus les anglicismes qu'on peut tolérer, nous ne serions plus dans le cas de faire la grimace lorsqu'un de ces mots se présenterait involontairement au bout de notre langue comme au bout de notre plume ; nous serions, d'ailleurs, exempts de l'obligation d'y mettre une sourdine soit par des italiques, soit par des guillemets.

Par exemple, eher Monsieur, une fois faite cette réserve des anglicismes tolérables, j'entre en lice avec vous, de cœur et d'âme, contre tous les autres mots étrangers qui ne font que défigurer notre langue. Voilà les mauvaises herbes qu'il faut extirper. Voilà les anglicismes qui sont l'ennemi. Je me déclare prêt, comme vous, à leur faire une guerre à outrance, *unquibus et rostro*.

C'est pour en arriver là, cher Monsieur, et vous aider un peu dans votre travail, que dans mes notes je sépare l'élément anglais d'avec l'élément français, afin de le mettre plus en relief et de le mieux combattre. C'est aussi dans le même but que je marque de signes différents les mots qui me semblent *primâ facie* indignes de considération, et ceux qui constituent l'élément encore

douteux. Allons-y avec ménagement pour ces derniers. C'est là que le triage doit se faire, que le choix judicieux doit s'exercer. Mais une fois le triage accompli, une fois les mots indignes reconnus, il faudra sur ces derniers crier sans merci : Haro !

Un dernier mot à l'égard des puristes intransigeants. S'ils se scandalisent trop de vous voir en train de déclarer tolérables un certain nombre d'anglicismes, je vous propose, Monsieur le Secrétaire, d'exercer la science et la perspicacité de ces messieurs, en demandant leur avis sur une centaine ou une cinquantaine de ces mots qui, dans mes notes, sont soulignés de deux traits. Pour moi, j'avoue, dans mon ignorance, que je serais fort en peine d'indiquer les substituts corrects en français de la plupart d'entre eux. Et je persiste à croire que plusieurs qui seraient partis en guerre, comme Don Quichotte, avec le dessein de tout exterminer, finiraient par s'apercevoir qu'il y a des choses, comme les moulins à vent et les bons anglicismes, auxquelles il n'est pas sage de s'attaquer.

Je suis avec la plus parfaite considération,

Monsieur le Secrétaire,

Votre tout dévoué,

F.-X. BURQUE, p<sup>tr</sup>e.

**Régionalisme en littérature.**—M. Émile Langlade, dans la *Revue de Bretagne* (janvier, p. 85), à propos de régionalisme en littérature, soutient que « les douanes intérieures de la littérature ne doivent pas être trop rigoureuses, et que le régionalisme ne saurait être prospère que s'il respecte les libertés et ne serre pas la bride ».

**Le Bulletin et la presse.**—M. A.-B. Cruchet a consacré une de ses chroniques (*l'Avenir du Nord*, 2 février) à la Société du Parler français au Canada et à notre *Bulletin*. Il en a dit beaucoup de bien et un peu de mal. M. Adjutor Rivard lui a répondu (*ibid.*, 16 février).

*La Vérité*, *l'Enseignement primaire*, *le Nationaliste*, *l'Avenir du Nord*, *la Croix* (de Montréal), *le Saint-Laurent* (de Fraserville), etc., reproduisent, chaque mois, notre page d'Anglicismes.

*L'Hermine* (29 janvier), la revue bretonne de M. Louis Tiercelin, rend compte du *Bulletin* de décembre et mentionne spécialement le discours de Mgr Mathieu, celui de M. Boucher de la Bruère, le rapport de notre secrétaire général, la « remarquable étude » de M. l'Abbé Camille Roy, et le *Lexique canadien-français*, « où je trouve, dit le rédacteur, bien des mots de notre parler populaire ».

# NOMS SAUVAGES

## ÉTYMOLOGIE

(Suite)

### LABRADOR

**Labrador.**—Il est impossible d'assigner une étymologie certaine à ce mot.

M<sup>gr</sup> Guay, protonotaire apostolique, croit que nous sommes en présence d'un mot espagnol qu'il faudrait rendre par « cultivateur » ou « riche laboureur ».

Seulement, comme, à tout prendre, le Labrador est une terre assez désolée et à peu près inculte, il faudrait admettre que ce nom lui a été donné par dérision.

C'est cette signification que donne aussi au mot Labrador l'*Encyclopédie américaine* de George Repley et Chs-A. Dana: « Les Portugais appellent ce pays *Terra Laborador*, ou terre cultivable, soit un nom dérisoire équivalent à celui de *Terre verte*. »

### RÉGION DU SAINT-MAURICE

**Mékinac.**—Est un mot d'origine algonquine qui veut dire *tortue*.

M. l'Abbé N. Caron, dans son ouvrage sur le Saint-Maurice, paraît croire que ce nom fut donné à cause d'une montagne qui avait plus ou moins la forme d'une tortue.

*Miskinak*, dans la langue crise, voudrait dire aussi « tortue ». (R. P. Lacombe.)

**Mattawan** ou **Mattawin** (Rivière).—Mot qui relève de la langue algonquine et que M. l'Abbé J.-B. Proulx <sup>(1)</sup> traduit par « décharge ou rencontre des eaux ».

Le R. P. Lacombe et le R. P. Lemoine donnent la même traduction.

---

(1) *A la baie d'Hudson* ou récit de la première visite pastorale [de M<sup>gr</sup> Z. Lorrain, 1886.

**Chawinigane.**—Les Algonquins du Saint-Maurice prononcent encore aujourd'hui *Achawinakame*, que l'on traduit par *crête*.

Les Anglais ont modifié l'orthographe de ce mot sauvage et écrivent couramment *Shawinegan*. M. l'Abbé N. Caron<sup>(1)</sup> estime —et nous sommes enclin à lui donner raison—que l'on devrait s'en tenir à l'orthographe *Chawinigane*, comme se rapprochant plus de la forme originaire et étant plus conforme à l'orthographe française.

M. Benjamin Sulte pense que *Chawinigane* désigne un objet qui pénètre quelque chose, un perceoir, une aiguille, un outil dirigé à la main.<sup>(2)</sup>

Le R. P. Lemoine écrit *Shawenigan* et traduit aussi par «aiguille».

On trouve à peu près la même signification dans la langue crise. *Chawinigan*, dit le R. P. Lacombe, est mis pour *Chabonigan*, un instrument pour transpercer, traverser, une aiguille.

D'autre part, M. l'Abbé N. Caron<sup>(3)</sup> est revenu sur cette étymologie du mot *Chawinigane*, qui est un mot algonquin, et il persiste à dire qu'on doit le rendre par *crête*, que ce nom est bien trouvé et que ce serait perdre son temps que de chercher une autre étymologie.

«Les sauvages, ajoute-t-il à titre d'explication, étaient obligés de monter sur une crête de rocher, quand ils faisaient le portage de la chute.»

Il y a enfin une autre version, de M. Charles Gill<sup>(4)</sup>, qui tire *Shawinigan* du mot abénakis *asawanigan* signifiant «l'endroit où la côte change, là où le portage change».

**Manigonse (Rapide).**—Ce mot veut dire «épinette blanche». (Abbé N. Caron.)

**Yamaska.**—*Iyamaska* (cris) pour *Itamaskaw* ou *iyamaskaw*, «il y a foin ou jonc au large», ou mieux «au fond de l'eau». De *iyam* ou *itam*, au fond, et *askaw*, terminaison qui désigne le foin. (R. P. Lacombe.)

Dans l'idiome abénakis : «Là où il y a plusieurs maisons.» (Abbé Maurault.)

(1) *Deux voyages sur le Saint-Maurice.*

(2) *Bulletin des Recherches historiques*, 1898.

(3) *Bulletin des Recherches historiques*, 1898.

(4) *Bulletin des Recherches historiques*, 1899.

**Yamachiche.**—Mot algonquin qui voudrait dire *rivière vaseuse*, d'après M. l'Abbé N. Caron.

Selon une autre version, ce mot signifierait : « Là où il y a de petits joncs. »

Dans la langue des Cris, *Yamachiche* est mis pour *iyamajisk* ou *itamajisk*, et signifie, d'après le R. P. Lacombe, « boue au large ou au fond de l'eau ». Cette dernière version confirmerait donc l'étymologie donnée par M. l'Abbé Caron.

**Manouan** (Rivière).—*Menn au aunu*, « là où il y a beaucoup d'œufs ». (R. P. Lemoine.)

Les sauvages paraissent avoir donné ce nom pour rappeler la ponte considérable des gros oiseaux.

**Weymontachingue.**—Ce que nous appelons de ce nom est une réserve de terrains affectée aux Algonquins du Saint-Maurice.

M. l'Abbé Caron traduit ce mot par « jabot » ou « fale d'oiseau ».

## RÉGION DU BAS DU FLEUVE

**Kamouraska.**—En langue crise, ce mot est mis pour *akâmas-kaw* et *akâmaraskaw*, « il y a jonc » ou « il y a foin au bord de l'eau », ou encore mieux, « de l'autre côté de l'eau ».

Le R. P. Lacombe décompose ce mot comme suit : *âkam*, de l'autre bord de l'eau, et, *askaw*, ou *raskaw* (comme prononcent les Cris des bois), terminaison verbale, qui désigne du foin, des joncs.

**Cacouna.**—(Cris.) Là où il y a du porc-épic. De *kâkwa*, porc-épic ; en ajoutant *nâk*, terme local, on fait *kakwa nâk*, parmi les porcs-épics, comme on fait de *mustus*, buffalos, *mustu-sonâk*, parmi les buffalos. (R. P. Lacombe.)

**Rimouski.**—Mot sauvage tiré de la langue des Micmacs. Signifie « rivière ou maison du chien ». D'après d'autres : « Terre à l'original ».

Dans la langue des Sauteurs, Rimouski, mis pour *animouski*, s'entend aussi de la « demeure du chien ». Ce mot viendrait, d'après le R. P. Lacombe, de *animous*, chien, et *ki*, ou *gi*, demeure.

**Témiscouata.**—De *timiw*, c'est profond, et *iskwatâm*, sans fin, pour longtemps, d'où *timiwiskwatâm*, profond sans fin, ou partout profond. (R. P. Lacombe.)

**Matapediac** (Canton).—Quelques-uns écrivent *Matapedia* ; c'est une faute, on doit dire et écrire *Matapediac*.

Dans son grand dictionnaire topographique de 1832, M. l'arpenteur Joseph Bouchette écrit lui-même invariablement « lac et rivière *Matapediac* ».

C'est un mot micmac venant de *Matapegiag* qui se traduit ainsi : « Rivière qui fait fourche. »<sup>(1)</sup>

**Patapediac.**—Ce canton se trouve situé à l'ouest de Matapediac. En micmac, *patapegiag*, courant inégal, impétueux, violent, ou même simplement capricieux.

La rivière *Patapediac*, qui arrose ce canton, a en effet un cours assez capricieux.

**Ristigouche.**—Les Anglais ont quelque peu dénaturé l'orthographe de ce mot ; ils écrivent *Restigouche*, pour désigner la rivière ou même le village de ce nom.

Nous devons nous en tenir à l'orthographe donnée par M. Bouchette, arpenteur, — *Ristigouche* — la seule vraie.

Dans la langue des Micmacs, *Ristigouche* correspond au mot *Listogottg*, que le révérend Frère Pacifique traduit de cette façon : « Théâtre de la grande querelle de l'écureuil. »

Dans la langue crise, ce mot a un tout autre sens. Il viendrait, d'après le R. P. Lacombe, de *Mistikus*, petit bois, petit arbre.

**Bouctouche.**—Village du Nouveau-Brunswick.

En micmac *Gllipogtosq*, « petit havre par excellence », diminutif de *gllipogtog*, Halifax, le grand havre, le havre par excellence.

**Nemtayé.**—C'est le nom d'un canton dans le comté de Matane. *Nemtaiei*, en micmac, « région accidentée ».

De fait, ce canton est caractérisé par de nombreuses ondulations.

EUG. ROUILLARD.

(la suite prochainement)

(1) Nous devons la traduction de tous les mots micmacs que l'on rencontrera ici à l'obligeance du révérend Frère Pacifique, capucin et desservant de la mission de Sainte-Anne de Ristigouche.

# FAÇONS DE PARLER

PROVERBIALES, TRIVIALES, FIGURÉES, ETC.

*des Canadiens au XVIII<sup>e</sup> siècle*

PAR LE P. POTIER, S. J.

---

Nous commençons la publication d'un manuscrit précieux, d'un recueil inédit de « façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. » usitées par les Canadiens du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous sommes redevables de cette bonne fortune à M. Philéas Gagnon, archiviste du gouvernement et bibliophile bien connu. Avec la générosité qui le distingue et en homme qui connaît la valeur de pareilles *vieilleries*, M. Gagnon n'a pas voulu garder pour lui seul une œuvre aussi importante et qui doit jeter une lumière nouvelle sur l'histoire de notre parler. Nous lui témoignons notre vive reconnaissance.

Ce manuscrit a pour auteur le Père Potier, S. J., longtemps missionnaire au Détroit. Voici la description de ce cahier, écrite pour nous par M. Gagnon lui-même :

« Description bibliographique d'un manuscrit en la possession de Philéas Gagnon et faisant partie de sa collection, et dont l'auteur est le Père Potier, jésuite.

« Cahier de format petit in-8 (18 × 10½ centimètres), paginé 103-164, rempli à deux colonnes, d'une écriture très fine, facile à lire et d'une beauté remarquable pour l'époque ; avec en outre douze feuillets restés blancs et non chiffrés. Paraît avoir été extrait d'un cahier plus considérable.

« Ce manuscrit se compose surtout de notes prises par l'auteur, partout où il passe (en partant de son pays, la Belgique, pour venir en la Nouvelle France comme missionnaire), sur les façons de parler curieuses, triviales, proverbiales et enfin nouvelles pour lui, de tous ceux qu'il rencontre. Aussi ses notes sont-elles intitulées : Pais-bas—pendant la traversée—à Québec—à Lorette—de Québec au Détroit—au Détroit—en hyvernement, etc.

« Le nom de l'auteur ne paraît nulle part, mais l'écriture du Père Potier est connue par tout le Canada, où il a laissé un grand nombre de volumes complètement écrits de sa main et qu'il reliait lui-même en peau de caribou. »

Ajoutons que les pages 129-142 et 150-156 ne sont pas divisées en colonnes.

Voici de plus les titres que le Père Potier a donnés à ses notes, avec indication des pages où commence chaque chapitre :

1. Page 103 : « Pais-Bas. Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc., tirées du P. Joubert ».
2. P. 106 : « Effets de quelques plantes, tiré du P. Joubert (Dans les Pais-Bas) ».
3. P. 107 : « (Pais-Bas) Termes françois tirés du dict. de Trévoux ».
4. P. 113, col. I : « Dans la traversée de France en Canada ».
5. P. 113, col. I : « A Québec ».
6. P. 113, col. II : « A Lorette ».
7. P. 121 : « De Québec au Détroit ».
8. P. 122, col. II : « Au Détroit ou l'île au Bois blanc ».
9. P. 124, p. 125, p. 126 et p. 127 (après le titre courant : « Au Détroit ») : « 1744 ».
10. P. 129 : « Au Détroit 1745. Extrait de l'Histoire de France par M<sup>r</sup> Larrey ».
11. P. 143 : « Au Détroit 1745 ».
12. P. 145, col. II : « En Hyvernement—19 octobre 1745 ».
13. P. 147 à p. 154 (après le titre courant : « Au Détroit »), les dates : « 1746 », « 1747 », « 1748 ».
14. P. 155 : « Détroit 1748. Conjonctions, etc. »
15. P. 157 : « Au Détroit, 1748, 1749 ».
16. P. 159 : « 1749—1750—1752 ».
17. P. 159, col. II : « Mon Journal ».
18. P. 160 : « 1758—Extrait des gazettes de 1757 du 4 janvier jusqu'au 25 février ».
19. P. 161, col. II : « Extrait des journaux depuis 1731 jusqu'en... ».

On le voit, tout n'offre pas, dans ce manuscrit, le même intérêt. Aussi ne le publions-nous pas en entier. D'autres aimeront peut-être à consulter les pages que nous avons mentionnées sous les numéros 1, 2, 3, 10, 14, 18 et 19. Nous n'avons retenu et transcrit que les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16 et 17, qui concernent le parler canadien.

De plus, nous avons cru devoir omettre certaines notes sans importance, étrangères au sujet, et souvent incompréhensibles, intercalées par aventure dans le texte. Ces notes sont parfois tirées de quelque ouvrage que le Père lisait ; parfois elles se rapportent à l'histoire du Canada, etc. Nous avons seulement gardé les plus intéressantes. Plusieurs mots sont enregistrés, qui sont parfaitement français ; nous les reproduisons pour la plupart ; il peut y avoir quelque intérêt.

Nous imprimons en caractères gras les mots soulignés dans le manuscrit. Les italiques nous serviront au besoin à insérer des notes, des remarques, que nous croirons utiles.

Quelques détails sur la vie du Père Potier. Nous les empruntons à une petite notice biographique faite par M. Philéas Gagnon lui-même sur des notes que lui avait fournies le Père Jones, S. J.

Pierre Potier naquit à Blaudain, petite ville de Belgique, le 21 avril 1708. Après avoir fait ses études à Tournai et à Douai, il entra, le 30 septembre 1729, au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Tournai. En octobre 1731, il partit pour aller faire son jувénat à Lille.

De 1732 à 1738, il enseigna, à Béthune, les rudiments, la syntaxe, la poésie et la rhétorique.

Puis on l'envoya faire ses quatre années de théologie à Douai et sa troisième année de probation à Armentières, après quoi il prononça ses derniers vœux, le 2 février 1743.

Désigné pour la mission du Canada, le P. Potier se rendit à La Rochelle, où il s'embarqua sur le *Rubis*—capitaine de Rossel—le 18 juin 1743. A cause de la brume et des vents contraires, le départ n'eut lieu que le 25 du même mois. On arriva à Québec le 1<sup>er</sup> octobre ; il y avait 105 jours que le Père était sur le *Rubis*.

Après quelques jours de repos, le P. Potier se rendit à Lorette où il demeura jusqu'au mois de juin 1744, étudiant la langue huronne sous la direction du P. Daniel Richer, missionnaire du lieu.

Le 26 juin de la même année, il partit de Québec pour le Détroit, où il arriva le 25 septembre.

Il fixa sa résidence à l'Île-aux-Bois-Blancs. La mission huronne y avait été transportée en 1742. Quelques années plus tard, en 1747, le Père Potier abandonna l'Île-aux-Bois-Blancs et vint s'établir, avec ses sauvages, en face du Détroit, sur l'emplacement actuel de Sandwich.

A partir de 1751, date du départ du P. de la Richarderie, le P. Potier resta seul au Détroit.

Sa vie, partagée entre les soins du ministère, la prière et l'étude, fut celle des missionnaires de l'époque. Il mourut à Sandwich, le 16 juillet 1781, âgé de 73 ans, et fut inhumé au milieu des tombeaux de ses sauvages.

Le Père Potier savait employer ses loisirs. Ancien professeur, il conserva toute sa vie l'amour du travail, l'esprit d'ordre et de méthode. Esprit observateur et curieux, le Père notait, copiait tout ce qui pouvait être utile et intéressant. Il a laissé un grand nombre de manuscrits.

Ces manuscrits, in-4° ou in-8°, d'une écriture très belle, comme le dit M. Gagnon, mais très fine, sont disséminés un peu partout. Outre celui que nous présentons à nos lecteurs, M. Gagnon en possède un autre (N° 4257 de sa collection), et il nous assure en avoir vu plusieurs entre les mains de diverses personnes. La Cure de Québec en avait aussi plusieurs autrefois, et le Séminaire de Québec en compte neuf dans ses archives. M. Viger écrivait en 1845 qu'il y en avait aussi à la Prairie-de-la-Madeleine.

Le P. Potier a donc écrit beaucoup, la matière peut-être de plusieurs in-folio. Ces manuscrits, en vérité, contiennent peu de matières originales, mais tous ceux que nous avons consultés renferment des choses intéressantes : extraits, copies, renseignements divers... *de omnibus rebus et quibusdam aliis*. Le Père intitulait lui-même un de ses cahiers : *Multa et nihil*.

Une partie de ces manuscrits fut apportée en 1785 à Québec, par M. J.-F. Hubert, plus tard évêque, qui remplaça, en 1781, le P. Potier au Détroit.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

### DANS LA TRAVERSÉE DE FRANCE EN CANADA

**Se foiter** des airs, i. e. se panader... se donner du vent.

Parfois le P. Potier fait suivre la locution dont il veut donner l'équivalent, des mots « id est » mis entre parenthèses, parfois de l'abréviation « i. e. », le plus souvent d'un signe abrégé ressemblant à un epsilon : nous remplaçons ce signe par « i. e. », précédé

d'une virgule qui ne se trouve pas dans le manuscrit.

Il y a 8 ans que je commençai à **veuver**, i. e. d'être veuf.

**Ranger** une bouteille & dans une cave, une **canevette**, i. e. l'y placer.

Le P. Potier écrit toujours « & » pour et cætera.

Gentilhomme **degalonné**, i. e. ruiné.

**Vexer** q., i. e. le tourmenter, battre, fouetter &.

*Le P. Potier abrège toujours l'expression* quelqu'un; *il écrit* « q. ».

**Coïgner** le plancher & du pied, de la tête &, i. e. le frapper.

**S'attabler**, i. e. s'asseoir à table... être attablé.

**Fouler** le tabac, i. e. l'entasser dans la tabatière &.

Aiguille rouillée **comme Judas**, i. e. fort rouillé.

Être bien **apparenté**, i. e. avoir beaucoup de parens.

**Engagé** m., i. e. personne qui sert. *Dans le manuscrit*, « m. » = masculin; « f. » = féminin; « n. » = verbe neutre; « a. » = verbe actif; etc.

**Bourgeois**, i. e. maître.

**Nouvelles-levées**, i. e. on appelle ainsi à bord les pous.

Je n'en serai pas le **dinde**, i. e. le dupe.

## A QUÉBEC

Les **poudreries** sont accompagnées de froids piquants, i. e. éparpillemens de nege.

**Poudrer** n., i. e. la nege voltiger, pirouetter &.

Vous venez vous **libertiner** en ville, i. e. vous divertir... recréer, désannuier. P. S. Pé.

*Père Jean Saint-Pé, arrivé au Canada en 1719, en 1742, supérieur du Collège des Jésuites, à Québec; mort le 8 juillet 1770.*

*Le P. Potier indique assez souvent ses sources. Ainsi, cette phrase avait sans doute été prononcée par le Père Saint-Pé.—Les noms propres sont presque toujours écrits avec une initiale minuscule; pour éviter des erreurs, nous rétablissons dans certains cas la majuscule. Nous omettons certaines sources indiquées en abrégé, qui présentent peu d'intérêt ou qu'il est impossible de déchiffrer.—Les renseignements que nous donnons sur les PP. Jésuites nommés par le P. Potier sont empruntés aux Relations des Jésuites (édition Burrows).*

**Ilois** m., i. e. habitans des îles.

Les bretons et les flamands ne se **payent point** de gasconnades.... il

leur faut des preuves et des raisons solides \* P. Danielou.

*Père Jean Daniélou, scholastique, arrivé au Canada en 1715, mort à Québec le 23 mai 1745.*

Il a tout **fricassé**, i. e. mangé, dépensé, dissipé son bien.

Sauvage qui s'est **ivré**, i. e. enivré.

**Méticuleux**, i. e. craintif. \* P. Danielou.

**Picote** f., maladie... petite vérole... \* Picoté.

**Terrer** un petit-palet, i. e. le jeter de façon qu'il entre un peu dans la terre.

**Attemprance**, f., i. e. patience. \* P. Le Sauls.

*Ives Le Saux, arrivé en 1740 ou avant, retourné en France en 1753, mort en 1754.*

**Quitte** là cette roche, i. e. laisse là cette roche.

Déjeuner **dinatoire** \* P. Danielou.

*Le P. Potier n'explique pas cette locution.*

**Cauteleux** m., i. e. malin.

**Sas** m., i. e. tamis à passer le tabac &. \* Sasser le tabac.

**Rayon** m., i. e. compartiment... dans une bibliothèque où l'on place les livres. \* P. Salleneuve.

*P. J.-B. de Salleneuve, arrivé en 1743, à Lorette de 1750 à 1754, au Détroit de 1754 à 1760, mort en 1764.*

**Pomme-d'amour**, plante qui croit en Espagne, et dont le fruit est rouge, rond et de la grosseur d'une brignole. \* Chez le f. Beauvils.

**Brique** f. de savon, i. e. gros morceau. \* P. Nau.

*P. Luc-François Nau, arrivé le 16 août 1734, parti en 1744, mort en 1753.*

Les frais, les dépens **absorboient** le profit, i. e. l'emportoient. \* P. La Chasse.

*P. Pierre de la Chasse, arrivé en 1699, mort à Québec le 27 septembre 1749.*

**Tracasser** q., i. e. ne point le laisser en repos. \* Le sacristain va tracasser les PP qui ne se rendent point à l'heure marquée. \* P. Clestein.

**Affusion** de grâces, i. e. l'action de les répandre.

On m'avait déclaré **poitrin**, i. e. incommodé de la poitrine. \* P. Clapion.

*Auguste-Louis de Glapion (schol.), arrivé à Québec en 1744, mort au même endroit le 24 février 1790.*

Je mettrois la tête sur le billot que cela est... j'en suis sur... \* P. Le Saux.

**Mye** f., i. e. garde-enfant. \* Les nourrices et les myes. \* P. Salleneuve.

**Vuide-bouteille** m. \* P. Sall... i. e. petite maison de campagne.

On dit **aller à pied** et non aller de pied. \* P. Salleneuve.

## A LORETTE

N... nous **pilotoit**, i. e. conduisoit en canot.

**May** m., i. e. arbre surmonté d'une bannière et planté devant la porte d'une maison, église. \* P. Richer

*P. Pierre Daniel Richer, arrivé en 1714, missionnaire à Lorette de 1715 à 1761, mort à Québec le 17 janvier 1770.*

**May** m., long bouchon sur une bouteille d'eau-de-vie.

Ce **ga**, i. e. cet hom: enfant &. \* P. R.

**Gré**... faites-vous gré, c'est mon principe, i. e. agissez librement, ne vous gênez pas. \* P. Richer. Faire gré à q.

Buvons un coup sans (sine) **brin** d'eau, i. e. vin pur. \* R.

« Sine », que nous mettons entre parenthèses, est écrit au-dessus de « sans ».

Le coup **séraphique**, i. e. coup d'eau de vie après le café. \* R.

Boire le **coup abnakis**, i. e. grand verre d'eau de vie. \* R.

Le coup de **partance** ou le coup de l'étrier.

**Clos** m., i. e. terre entourée de cloture.

\* **Brèche** f., i. e. l'endroit dégarni de palissades, i. e. ouverture.

**Nappe d'eau**... \* Le Sault de Lorette est une belle nappe d'eau.

**Cajeu** m., bois... ou planches liées, attachées ensemble, qu'on conduit par eau &.

**Cajeu** m., i. e. espèce de brulots qu'on fit faire à Québec pour brûler la flotte anglaise.

**Guildive** f., mauvaise eau de vie faite avec de la melasse ou crasse du sucre.

**Rhume** m., eau de vie des anglais.

**Fetard**, i. e. paresseux... \* **Fetardise**, i. e. paresse.

**Fredoches**, i. e. brossailles.

Le **Sakakoi**, i. e. le cri de guerre des sauvages.

**Banner** n., chanter avec effort...  
Le P. Richer banne bien.

**Banner** n., crier, contester \* il se mit à banner.

C'est un **bannar**, i. e. crier.

**Friper** en maître, i. e. bien manger.

Pour avoir la **frippe**, i. e. de quoi manger.

**Bucher** n. ou a. i., e. couper, abattre des arbres.

**Essoucher**, i. e. oter, déraciner les souches.

**Deserter** ou **essarter**, i. e. faire un désert.

La corde de bois en Canada est de 6 pieds de long sur 4 de hauteur.

**Tondre** de merisier ; bois blanc &.

Merisier... hêtre... faine... érable... gadelier, i. e. arbres.

**Cardes**, espèce d'artichaut.

**Planche** f. de terre, i. e. lit.

Cet hom : à bonnes **grippes** ou serres.

**Chicot** m. de bois, i. e. éclat... bout de branches &

**Gredin** m., i. e. officier pauvre.

Les **Maltotiers** donnent des repas comme le Roy.

Se **vautrer**, se coucher dans son lit &.

**Filibuster**, i. e. friponner, voler.

**Filibuste** f., i. e. friponnerie \* Le Canada est un pays de filibuste.... Le pays porte cela.

Cette chose est **ardue**, i. e. difficile \* **Arduité** d'une c.

**Tresser** des oignons, du bled d'inde &, les lier, attacher ensemble... les entrelacer. \* **Tresse** f.

**Laus et vente** m., i. e. droit seigneurial.

Voilà mon homme **fondu**, i. e. perplexe... a quia.

Il se crut **haut** (élevé) com : un clocher, ou com : une montagne, i. e. beaucoup honoré.

Le mot « élevé » est écrit au-dessus de « haut ».

Être **petitablé**, i. e. avoir la petite table.

**Guidane**, i. e. directoire.

Terroir **ferace**, i. e. fertile, de grand rapport.

**Brayer** m., i. e. habillement de sauvage.

**Machicoté** m., cotron de sauvagesse.

**Collet-blanc**... prêtre.

**Nud-pied**... recollet ou Robbejaune.

**Robbe-noire**... jésuite.

Cette **couvée**, i. e. ces jeunes mariés.

**Couvassière** f., i. e. dévote \* **Couvasserie** f.

Achigan... malachigan... bar... truite... epelan... poisson blanc... poisson armé... morue verte et sèche.

Perdrix... \* perdrix de savannes, i. e. ou aux yeux rouges... elles ont le goût de sapinette.

C'est une **craqueuse**, i. e. menteuse.

Les perdrix **se branchent**, i. e. se perchent.

Les **conclusions** sont écrites, i. e. le contrat de mariage.

Tu n'as pas pitié de moy, i. e. dicton du sauv.

**Pitoyer** a., i. e. avoir pitié de q.

**Hontoyer** q., i. e. le confusionner.

Cet homme paroissoit devoir faire l'**épitaphe** du monde, i. e. ne jamais mourir.

**Picote** f., i. e. espèce de petite vérole... **picote concrète**... i. e. boutons réunis \* P. discrète, i. e. boutons séparés.

Il fut pris et mis dans la **poche de pierre**, i. e. en prison.

Il faut mes **yeux** pour cela, i. e. lunettes.

Ce Mr qui n'a pas de blanc dans les yeux, i. e. le diable.

Faire **litière** des honneurs, i. e. les mépriser.

**Goret** m., i. e. cochon.

**Croupier** m., jeune jésuite qui assiste un père qui compose.

Cet hom : a de bons **pruneaux**, i. e. de bons yeux.

Ceux qui ont les **pruneaux** de travers.

Je présentai mes **bajos** au barbier, i. e. joues.

**Rentier** m., chapon donné par le fermier. Mettre un rentier à la broche &.

Charles (domestique du P.) est un peu **gaillard d'oreille**, i. e. sourdaud.

**Pille-miette**, i. e. grand mangeur.

J'ai **tablé** avec lui pour 26 cordes de bois, i. e. fait marché.

Le f. Delvaque est grand **terrien**, i. e. aime à avoir beaucoup de terre.

*J.-B. Delvaque, frère coadjuteur, arrivé en 1716, mort à Québec le 7 février 1753.*

**Bois franc**, i. e. gros bois opposé à fredoches.

L'ours & se **mata**... étendit les pattes, et ouvrit la gueule. \* Se dressa.

L'ours prend des **fredoches** et les jette après les chiens qui l'entourent.

On a **cerné**, i. e. coupé tout le bois franc autour de Lorette.

Le P. Danielou a l'âme **curiale**, i. e. aime la compagnie des curés.

Cas **prévôté**, i. e. qui est du ressort du prévôt.

Cas **parlemental**... cas royal &.

Le **vertueux pasteur**, i. e. curé de Charlesbourg.

*M. Pierre Le Boulenger, mort à Charlesbourg, en 1747.*

**Poche** f., i. e. sac à mettre du blé &.

Les supérieures **fronderent** les poêles, i. e. les abolirent, retranchèrent.

Je laissai mon cheval **manger-aux-mouches**, i. e. je m'arrêtai.

1. pure farine... 2. grosse farine... 3. grû... 4. son.

Les alliés prétendoient de **subiger** Louis XIV, i. e. d'abbastre son autorité. \* J'ai subigé cet homme.

Il revint à Lorette et y laissa ses **reliques**, i. e. y mourut.

On lui servit un poulet dans son **catin**, i. e. plat.

**Condoler** à l'affliction de q., i. e. y prendre part.

Se **matte** le visage, i. e. se le barbouiller de différentes couleurs. \* **Mattachiat** m., i. e. couleur.

**Micoine** f., i. e. cuillère dont se servent les sauvages. \* Une micoinée de sagamité &.

(la suite prochainement)

# LEXIQUE

## CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

**Bouilloire** (*buywà:r*, var. : *buywè:r*, *bulwè:r*) s. f.

|| Chaudière à vapeur.

FR. *Bouilloire*: vase de métal à panse et à large col, terminé en bec, fermé par un couvercle à charnière, et muni d'une anse, qui sert à faire bouillir les liquides, DARM. C'est la *bombe*, le *canard* du Canada.

ÉTYM. Cf. l'ang. *boiler*.

**Boulacrer** (*bulakré*) v. tr.

|| Bousiller, exécuter (un ouvrage) sans soin, avec négligence.

DIAL. Le normand a *boussacrer*, m. s., MOISY.

**Boulacreux**, -euse (*bulakré*, *bulakré:z*) adj. et s. m. et f.

|| Bousilleur, bousilleuse.

DIAL. Le normand dit *boussacre*, mauvais ouvrier, MOISY.

**Boulant** (*bulā*) adj. part.

1° || Les chemins sont *boulants*, quand la neige fond et *fait boule* sous le sabot des chevaux.

2° || Les chemins sont encore *boulants*, après une tombée de neige, quand les traîneaux *roulent* sur la neige meuble.

**Boule en main** (avoir une belle) (*awwè:r*, var., *awè:r à'n bël bul ā mé*) loc.

|| Être dans une belle position de fortune, avoir des avantages qui, si l'on sait en tirer parti, peuvent en procurer d'autres.

DIAL. Cette locution est en usage dans le centre de la France, et, suivant JAUBERT, elle serait une métaphore tirée du jeu de boules.

**Boulin** (*bulê*) s. m.

|| Tronçon d'un arbre fendu par la moitié dans le sens de sa longueur, dont on se sert pour faire des clôtures, DUNN.

FR. On appelle *boulins* les pièces de bois qui soutiennent les planchers des échafaudages, LITTRÉ, LAR.

**Boulinant** (*bulinā*) adj. part.

|| Syn. de *boulant*. (Voir ce mot.)

**Bouquet** (*bukè*, var. : *bukyè*, *bukèt*, *bukyèt*) s. m.

1° || Fleur, plante d'agrément qu'on cultive pour la fleur qu'elle donne. *Ex.* : Planter, semer des *bouquets* = des fleurs.

FR. *Bouquet* se dit d'un assemblage de fleurs cueillies, DARM.

DIAL. Le mot *bouquet* a le sens de fleur, plante de parterre qui produit des fleurs propres à faire des bouquets, dans la Normandie, MOISY, ROBIN, BOIS; dans la Haute-Bretagne, ORAIN; dans le Maine, DOTTIN, MONTESSON; dans la Picardie, CORBLET, HAIGNERÉ; dans le centre de la France, JAUBERT.

2° || Tête d'arbre, de sapin surtout, qu'on met sur le faite d'une maison, quand les chevrons sont posés, et parfois seulement quand on a fini de la construire. *Ex.* : Mettre le *bouquet* sur la maison.—D'où : *fig.*, *Mettre le bouquet sur la maison*, *mettre le bouquet* = terminer un ouvrage, une besogne quelconque.

DIAL. Dans le Haut-Maine, on trouve *bouquet* avec le sens de *cime d'un arbre*, MONTESSON.

« En émondant les sapins, on a soin de laisser quatre couronnes et le bouquet », THOURY. *Usages ruraux de Montfort-le-Rotrou*, 101.

**Boura** (*burá*) s. m.

|| Borax.

**Bouragan** (*buragā*) s. m.

|| Bouracan (étouffe de laine ou de coton non croisée, d'un tissu très serré).

**Bourbassière** (*burbasyè:r*) s. f.

|| Bourbier.

**Bourdignons** (*burđinō*, var. : *burđiyō*), **bourguignons** (*burginō*) s. m. pl.

1° || Mottes de terre gelée ou de neige durcie, qui rendent les chemins cahotants.

2° || Morceaux de glace entassés. *Ex.* : Le pont de glace est pris en *bourguignons*, dit-on quand la glace sur une rivière n'est pas unie, mais inégale et formée de blocs entassés.

FR. *Bourguignon* : glaçon isolé dans les mers du nord, LAR.

**Bourgot** (*burgó*) s. m.

1° || Porte-voix; coquille (strombe) servant de porte-voix.

2° || Espèce de trompette droite, pour donner des signaux.

**Bourgeois** (*burjwà*, var. : *burjwè*, *burjwé*) s. m.

|| Personne riche, qui vit sans rien faire.

FR. *Bourgeois*, de nos jours, désigne celui qui appartient à la classe moyenne d'une ville, et par ext., le patron chez qui travaille un ouvrier, DARM.

FR.-CAN. Cette dernière acception est la plus fréquente au Canada. Mais de là, on a tiré le sens de propriétaire, de rentier, de personne qui n'a pas besoin de travailler pour vivre: *Vivre comme un bourgeois* = vivre sur son revenu, vivre largement.

**Bourgotter** (*burgó'té*) v. int. ←= *bourgot*. V. ce mot.

1° || Parler dans un porte-voix (dans un *bourgot*).

2° || Sonner de la trompette (du *bourgot*); par ext., crier.

FR.-CAN. On dit, par exemple, avec cette dernière acception : Les chars viennent de *bourgotter*, en parlant d'une locomotive dont on a entendu le sifflet.

**Bourgeoiserie** (*burjwe:zri*) s. f.

|| Bourgeoisie, la classe bourgeoise.

**Bourlette** (*burlè't*) s. f.

|| Ciboulette.

**Brulette** (*brulè't*) s. f.

|| Ciboulette.

**Bourrole** (*burò'l*) s. f.

|| Piège à anguilles (engin de pêche).

FR. Cf. *bourruche*: sorte de nasse d'osier (pêche), DARM.

DIAL. *Bourrole*, espèce de vaisseau fait avec de longs cordons de paille, dans le centre de la France, JAUBERT; vase en osier tressé qui sert à conserver du grain ou des fruits secs, et engin de pêche, dans le Poitou, FAVRE.

**Bourrasse** (*burà's*) s. f.

|| Bourrasque, coup de vent violent.

DIAL. *Bourrasque* se prononce *buràs* dans le centre de la France, JAUBERT.

**Bourrasser** (*burà'sé*) v. tr.

1° || Brusquer. *Ex.*: *Bourrasser* les enfants = les brusquer, les traiter avec une certaine violence, mais sans les trapper.

VX FR. *Bourasser* avait ce sens dans le vx fr., LA CURNE.

2° || Être de mauvaise humeur (en parlant des enfants).

**Bourrée** (*buré*) s. f.

1° || Travail forcé et rapide. *Ex.*: J'te dis qu'il a fallu donner une *bourrée* pour rentrer not' foin avant qu'i' mouille = je te dis qu'il nous a fallu travailler fort, nous hâter, ne point perdre de temps, pour rentrer notre foin avant la pluie.

2° || Réprimande, mercuriale, remontrance, reproche, verte leçon. *Ex.*: Il s'est fait donner une *bourrée* dont il se souviendra.

3° || Grande quantité, beaucoup. *Ex.*: Une *bourrée* de monde = beaucoup de monde.—Recevoir une *bourrée* de coups de bâtons = une volée, une volée de coups de bâton.—Une *bourrée* de vent = une bourrasque.

**Bourreur** (*burè:r*) s. m.

|| Ouvrier qui rembourre.

FR. Cf. *matelassier*: celui qui fait des matelats; *bourellier*: celui qui fabrique, vend des harnais pour les bêtes de charge; *tapissier*: celui qui fabrique, qui vend des meubles de tapisserie ou d'étoffes, etc., DARM.

FR.-CAN. En fr.-can., *bourreur* se dit de tout ouvrier qui fait des travaux de rembourrement.

**Bourrure** (*buru:r*) s. f.

1° || Bourrage, bourre. *Ex.*: Le foin de grèves fait une bonne *bourrure* pour les coussins de voiture = le foin de grèves est un bon bourrage pour les coussins de voiture.

FR. *Bourre*: amas de poils détachés de la peau de certains animaux, dont on se sert pour garnir les selles, les bâts, les tabourets, etc., DARM. *Bourrage*: matière dont on se sert pour bourrer, DARM.

2° || Rembourrement (action de rembourrer, et résultat de cette action, DARM.). *Ex.*: Mettre une *bourrure* a un tabouret = le rembourrer.—Travailler à la *bourrure* d'une voiture = au rembourrement d'une voiture.

**Bouscailler** (*buskà:yé*) v. tr.

|| Bousculer, rudoyer.

**Bouscaner** (*buskà:né*) v. tr.

|| Bousculer.

## GLANURES

---

**Nouvelles sociétés.**—Le *Manitoba* (1<sup>er</sup> février) nous apprend qu'une Société du Parler français a été fondée à l'Académie Sainte-Marie, à Winnipeg. Programme : « Cultiver avec amour la langue maternelle, en conserver l'usage dans les relations quotidiennes, surtout au foyer familial, épurer la langue populaire. » Organe de la nouvelle association : le *Croissant*.—Sociétés semblables établies à Moncton, N.-B., et au collège de Valleyfield.

**Les fêtes de Honfleur, les fêtes de Saint-Malo.**—Plusieurs de nos lecteurs aimeront à faire le voyage de France, l'été prochain. Aux fêtes de Honfleur comme à celles de Saint-Malo, ils seront les bienvenus.

Botrel nous écrit : « C'est le 30 juillet 1905 que l'on inaugurerait *notre* statue de Jacques Cartier. Venez-y et amenez avec vous beaucoup de Canadiens ! Les fêtes seront splendides, et particulièrement touchantes si le Canada répond à l'appel de la Bretagne. »

Immédiatement après les fêtes de Saint-Malo, dans les premiers jours du mois d'août, auront lieu celles de Honfleur, fêtes normandes-canadiennes, où nous serons représentés par M. Turgeon et où les Canadiens français sont invités. Ces fêtes sont organisées par la société le *Vieux-Honfleur*, dont notre ami, M. Léon Le Clerc, est l'âme, avec le concours des diverses sociétés locales, entre autres, de l'*Union commerciale*. Les grandes lignes du programme projeté comportent : Festival de musique et de gymnastique, courses vélocipédiques, courses nautiques, lancement d'un ballon le *Canadien*, inauguration du Musée Saint-Étienne (normand-canadien), banquet, grand concert, bal, illumination, etc.

L'un des plus intéressants numéros de ces fêtes sera sans doute l'exposition-concours de photographie, consacrée à la construction normande (maisons d'habitation urbaines et rurales, manoirs, bâtiments de fermes, etc.), avec section spéciale réservée aux vieilles maisons de Honfleur. Les photographies exposées qui seront jugées les plus intéressantes figureront ensuite à l'exposition des Artistes Décorateurs qui sera ouverte à Paris, au Pavillon de Marsan, l'automne prochain.

A cette exposition de photographies, M. Léon Le Clerc rêve d'ajouter une section canadienne et nous charge de faire appel à tous les photographes amateurs et professionnels de la province de Québec. Voici le programme, nous écrit-il :

« La vie canadienne, 1<sup>o</sup> dans ses rapports avec ses origines normandes et françaises, 2<sup>o</sup> dans ses particularités ayant un caractère spécial et tenant aux mœurs, au climat, à la nature du pays et de la race. Ce programme comprend : La vie agricole, la vie forestière, la vie industrielle, la vie maritime, la vie urbaine.

« 1<sup>o</sup> L'habitation. Types et modes de construction, charpentes, appareils, ornements, décoration des habitations, serrurerie, ferronnerie, menuiserie, disposition intérieure des maisons.

« 2<sup>o</sup> Objets mobiliers ayant un caractère local, objets de piété, lits, armoires, tables, coffres, sièges, horloges, étoffes, dentelles et broderies, faïence, poterie, dinanderie, sellerie, ustensiles domestiques, amulettes, objets de superstition, etc.

« 3<sup>o</sup> Bâtiments, objets, ustensiles, outils servant à la culture, voitures, charrettes, harnachements. L'exploitation forestière, l'élevage. La navigation, types de bateaux, ustensiles de pêche, appareils.

« 4<sup>o</sup> Costumes divers (agriculteur, forestier, marin, ouvrier, etc.). Coiffures, bijoux locaux.

« 5<sup>o</sup> Cérémonies, fêtes traditionnelles.

« 6<sup>o</sup> Types d'individus, citadins et paysans. »

Si quelque photographe canadien veut entreprendre l'organisation de cette section canadienne, nous serons heureux de lui fournir tous les renseignements que nous possédons. On peut s'adresser directement à M. Léon Le Clerc, « les Varets », rue Bourdet, Honfleur.

**La prononciation du latin.**—Depuis deux ans, on cherche, en France, à réaliser une réforme dans la prononciation du latin. M. Ragon, dans *l'Enseignement chrétien* (février, p. 99), dit où l'on en est rendu sur cette question et expose les raisons sur lesquelles se fonde la réforme. Il insiste surtout sur l'observation de l'accent tonique et sur la substitution des voyelles sonores aux voyelles nasales. Nous croyons que sur ces deux points, la réforme est à peu près réalisée dans la plupart de nos collèges canadiens-français. M. Ragon veut aussi qu'on donne à la lettre *u* le son *ou*; telle était la prononciation du latin classique, comme nous l'avons rappelé dans le dernier numéro du *Bulletin*. C'est par l'intermédiaire d'un *o* roman que le son *ou* a été restitué au français, et notre *ou* ne vient pas immédiatement de l'*u* latin; mais il n'est pas moins vrai que Grecs et Romains prononçaient *ou*; *turrem* ⇒ *tour* ne prouve rien, mais il y a d'autres témoignages. Cette dernière réforme serait peut-être difficile à opérer, et plusieurs se demandent s'il convient d'en favoriser l'introduction.

Voici la conclusion à laquelle s'arrête M. l'Abbé Rousselot, le savant professeur de l'Institut catholique de Paris, dans son étude sur *la Prononciation du latin* (*Revue du Clergé français*, 1<sup>er</sup> janvier): « Si nous avons envie de changer la prononciation traditionnelle du latin chez nous, que convient-il de faire? Faut-il prendre tout bonnement la prononciation usitée à Rome? Je ne le crois pas. Elle est fautive (si l'on peut employer ce mot) comme la nôtre, ayant été influencée par l'italien, comme la nôtre l'a été par le français. J'aimerais mieux qu'on revint à celle de César, qui est tout à fait simple, ou bien à celle des premiers siècles chrétiens (saint Augustin). Mais je préférerais encore garder la prononciation que nous avons, et cela pour ne pas introduire de nouvelles causes de changements dans la prononciation française. Toutes les réformes opérées dans la façon de lire les langues classiques ont eu leur retentissement sur notre langue et en ont altéré plus ou moins l'harmonie. Ce qui est souhaitable, c'est que l'accent soit rétabli. Par là, notre latin deviendra compréhensible pour les étrangers, et cela suffit. »

## SARCLURES

---

.\* Il y a quelque part un homme qui a résolu de vendre toutes ses propriétés, et un journal informe ses lecteurs que ces propriétés « consistent en un magnifique poste de commerce et l'autre pour voiturier. »

L'autre ?... Quel autre ?

.\* Dans le compte-rendu d'une soirée, « donnée comme tribut de reconnaissance » et « non dans un but d'annonce », nous lisons : « M. X, le représentant général, pour la province de Québec, de la bière \*\*\*, invita les débitants de liqueurs à boire une santé et l'on servit un verre de cette fameuse bière qui devient tous les jours de plus en plus populaire, et pour laquelle on épargne rien pour l'introduire. »

Tribut de reconnaissance ou annonce ?

En tout cas, nous ne pouvons admettre qu'un homme soit le représentant d'une bière, pas même d'une bière pour laquelle on épargne rien pour l'introduire.

.\* Il y a peu de temps, « une centaine de convives étaient réunis sous l'aimable et courtoise invitation de la maison XYZ », dit un journal.

Voilà un toit d'un nouveau genre. Le journal a voulu dire que, sur l'invitation de MM. XYZ, ces joyeux convives, etc.

.\* Un nouvel Hercule, c'est le marchand qui fait savoir au public qu'il a « toujours en main les instruments des meilleures marques du monde, tels que Chickering, Gerhard, Heintzman, Wormwith, Haward et Lindsay ».

Quand on pense que ces instruments sont des pianos, on est forcé d'admettre que ce brave homme a des muscles meilleurs encore que ceux du marchand de bois qui avait « toujours en mains des tringles de 14 pieds », d'autant que ce dernier y mettaient les deux mains, quand l'autre tient ses pianos dans une seule main. C'est à peine croyable. Aussi, le marchand de pianos ajoute-t-il, prévoyant qu'il y aura des incrédules : « Venez vous en convaincre. »

LE SARCLEUR.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Ernest GAGNON, *Choses d'autrefois—Feuilles éparses*. Québec (Dussault & Proulx), 1905; petit in-8 de VIII + 320 pages.

Quand un écrivain, même habile et dont on aime à dire du bien, a réuni et livré à l'imprimeur, pour en faire un recueil sans ordre de dates ni de sujets, des *feuilles éparses*, « des coupures de journaux et de revues oubliées dans des cartons ou disséminées çà et là », on se trouve d'ordinaire dans un fâcheux embarras, s'il faut rendre compte du livre que cela fait. On se rappelle avoir lu, dans tel périodique disparu, des chroniques pleines de sel... dans telle revue, qui connut peu de jours, des pages d'une poésie toute fraîche... dans telle feuille quotidienne, des articles vifs et légers. On est heureux de retrouver dans le volume ces choses d'autrefois: on les relit. Hélas! les bons mots ont perdu leur piquant, les fleurs sont fanées, les idées sont d'un autre âge, l'originalité du style a passé. Et l'on se prend à penser qu'il n'est rien tel que le temps pour mettre ainsi la critique au point, pour dépouiller une œuvre de l'éclat emprunté aux circonstances et du mérite éphémère de l'actualité.

Or, dans les *Choses d'autrefois*, M. Ernest Gagnon a colligé 36 articles de revue publiés de 1868 à 1905. Il était à craindre que le volume ne fût pas de poids.

Eh bien! les *Choses d'autrefois* semblent n'avoir point vieilli. Ces *feuilles éparses* ont subi, sans perte, l'épreuve de la mise en pages. M. Gagnon en a fait un livre, et *qui se lit*. C'est là, je pense, un éloge que peu d'œuvres du même genre ont mérité à leurs auteurs.

A quoi cela tient-il donc ?

A la forme ? Au style ? Je ne le crois pas. La forme est correcte, le style facile. Mais il n'y a là rien de particulièrement remarquable, et peut-être y pourrait-on relever quelques négligences. La manière de M. Gagnon est de celles qui donnent du prix surtout aux chroniques fugitives, aux articles de courte haleine; elle n'assurerait pas le sort d'un livre qui ne vaudrait pas par quelque autre endroit.

Faut-il louer les *Choses d'autrefois* de leur variété? M. Gagnon est un polygraphe. Histoire, musique, poésie, folk-lore, littérature, linguistique, géographie, ethnographie... sur quelle matière n'a-t-il pas écrit? Il y a de tout dans ce volume. C'est un attrait, mais un écueil aussi. Ouvrage de rapport, mosaïque, dont il fallait pourtant que les morceaux fussent liés. Non, seule, la variété des sujets n'aurait pu faire qu'on relise ces chroniques. Pourtant, on les relit, et avec plaisir.

Qu'est-ce donc qui fait aimer ce petit livre?

L'actualité?... Ce sont choses d'autrefois.

L'importance des événements racontés?... Ce sont les « menus faits de la chronique d'antan ».

Les bons mots?... Il y en a; mais ce n'est pas assez pour la fortune d'un livre.

Ce qui fait que ce recueil, au lieu d'être un assemblage d'éléments plus ou moins disparates agroupés au hasard, est *un livre*, et, comparé aux livres canadiens de même sorte, peut-être le meilleur d'entre les bons, c'est que les travaux qui le composent vont tous au même but quoique par des routes différentes, sont tous inspirés par un souffle unique. Et ce lien qui apparente les unes aux autres les chroniques de M. Gagnon—je n'ai pas eu de peine à le découvrir: l'auteur lui-même l'a indiqué dans la préface—c'est « l'amour du passé, l'amour de la patrie canadienne ».

En effet, les *Choses d'autrefois* sont avant tout des choses canadiennes-françaises. Le mérite de leur auteur est d'avoir su fixer des impressions sincères ressenties devant la nature, l'histoire et la vie canadiennes. Réveiller le sentiment national, conservateur des choses mortes, par un rappel de lumière sur certains faits de notre histoire; montrer au grand jour les charmes de notre vieille province, depuis la simplicité de la cabane à sucre jusqu'à la majesté de nos grands rocs; décrire nos scènes rustiques, et, pour imprégner ces descriptions d'une plus intense couleur locale, ne point hésiter à se servir de savoureux et pittoresques produits de notre parler populaire, en rafraichir sans crainte le vocabulaire officiel; dégager, avec une éloquence accorte, les rapports profonds et mystérieux entre la race et le terroir—entre la race avec sa foi des anciens jours, ses coutumes ancestrales, son âme émigrée de France, son esprit qui « se souvient », et le terroir tout saturé de réalités historiques et de traditions légendaires... Voilà une œuvre bonne, et grande, et belle. Je ne dis pas que

M. Gagnon, qui l'a tentée, n'ait jamais failli dans l'exécution. Mais, somme toute, il aura eu l'une des premières parts au développement du régionalisme franco-canadien. Patriote, il aura contribué à réveiller nos énergies nationales; historien, à faire aimer notre passé; artiste, à former le goût de notre peuple; écrivain, à *nationaliser* notre littérature. Et le petit livre dont je rends compte est peut-être mieux assorti à ces desseins que des œuvres plus considérables du même auteur.

Dirai-je maintenant que certains chapitres, le 19<sup>e</sup> et le 24<sup>e</sup> par exemple, auraient pu, sans dommage, être omis? que le fait phonétique rappelé à la page 223 est attesté par des textes et expliqué par tous les philologues?... Et ajouterai-je que la jolie couverture des *Choses d'autrefois* a des enjolivures un peu mignardes et que plusieurs la trouvent mièvre?... A quoi bon? Ce sont des peccadilles.

A. RIVARD-LAGLANDERIE.

*Le Palinod de Normandie.* Paris, 1904; in-12 de 48 pages.

La *Société des Poètes normands* a voulu restaurer, en 1904, les *Puys* du moyen âge. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe donnaient annuellement un prix au meilleur poème composé en l'honneur de la Vierge; le jour de cette solennité s'appelait la *Fête des Palinods*. Ce concours de poésie avait été institué plusieurs siècles avant cette époque: au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, Wace écrivait un poème sur les origines *miraculeuses* du *Puy*.

Depuis 1901, Ch.-Th. Féret rêvait de ressusciter la *Feste as Normanz*. Il avait exposé plusieurs fois son idée dans *la Vie normande*. Au banquet des poètes normands, en 1903, il la reprit, et l'on résolut de passer aux actes; un programme fut établi: 1<sup>o</sup> La lice ouverte à tous les poètes normands; 2<sup>o</sup> Pas de concours: ni juges ni jugés; 3<sup>o</sup> Sujet du Palinod: Corneille; 4<sup>o</sup> Nombre de vers: au plus 70; 5<sup>o</sup> Publication des pièces dans un recueil annuel; 6<sup>o</sup> Date du Palinod: fin août.

Féret se chargea de recueillir les poèmes, les adhésions, les souscriptions. L'*Académie des Palinods* était fondée. Au *Puy de la Conception*, fondée à Rouen en 1074; au *Puy de l'Assomption*, établi à Dieppe au XIII<sup>e</sup> siècle; au *Palinod de Caen*, organisé le 23 octobre 1527, l'auteur de *la Normandie exaltée*, à la tête des poètes normands, ajoutait, en 1904, le *Palinod de Normandie*.

Et le premier recueil des poèmes palinodiques modernes vient de paraître. Le servage du sujet imposé a peut-être fait que le volume est mince. L'œuvre actuelle, dit le secrétaire du Palinod, « n'a guère plus d'importance qu'un diner de famille ; ce sont des parents, ces poètes, qui fêtent simplement, après l'avoir trop longtemps négligé, un grand anniversaire. » Jugerons-nous là-dessus l'Académie des Palinods ? Un Normand ne le peut. « Cy avons fait de gaité drue ung geste antique », écrit Féret. Le geste est beau ; peu nous chault qu'il soit ample. Aurait-on mieux traité le sujet traditionnel ?... Le *Palinod* de Féret sur la « Vierge sans macule » me le laisse croire.

Ont concouru Madame Lucie Delarue-Mardrus, MM. Edmond Blanguernon, Charles Boulen, Ch.-Th. Féret, Paul Harel, Maurice Le Sietre, Jules Le Teurtrois, Stanislas Millet, Edward Montier, Achille Paysant, Henri Piquet, Gaston Portevin, Gaston de Raimés, Georges Tis, Alain Tourneville et Adolphe Vard.

Le sonnet de Vard se termine par ce tercet :

Nul accent de terroir dans ta voix ne s'éveille.  
—Ils sont trop espagnols, les héros de Corneille ;  
Ils seraient mieux romains, s'il étaient plus normands.

A. RIVARD-LAGLANDERIE.

**La poésie décentralisée.**—MM. Poinso et Normandy avaient, l'année dernière, dans une brochure publiée par la *Revue forézienne*, cherché à déterminer les tendances de la poésie nouvelle, « libérée des formules prosodiques parnassiennes et dégagée aussi des excès vers-libriste ».

Aujourd'hui, dans *Vox* (janvier, p. 7)—une revue dont il nous arrive rarement de pouvoir partager les idées—ils écrivent, à propos de quelques récents livres de vers, que la poésie se décentralise aussi : « Donc elle s'aère et s'illumine. Montrons-nous joyeux de cette évolution qui la précise, la renouvelle et l'élargit. Et saluons avec reconnaissance... tous ceux de notre génération... qui, avec la foi en l'immortalité de ce qui est beau, font chanter aux cordes de leur cœur désormais confondu avec la lyre les sentiments les plus nobles de l'homme, les sentiments qui le haussent jusqu'à Dieu. »

**Le parler français à l'école.**—Après avoir lu le travail de M. l'Abbé Jutras et l'amusant récit de sa rencontre avec un puriste, un poète français nous écrit : « *Se démettre le bras ?* Je n'ai pour ma part jamais dit cela. Moi aussi, je dis : *Se démancher le bras.* Et je l'écris de même. »

## ANGLICISMES

ANGLICISMES	ÉQUIVALENTS FRANÇAIS
Donner du <i>trouble</i> à quelqu'un.	Causer des désagréments, de la fatigue, des démarches à quelqu'un.
Prendre le <i>trouble</i> de.....	Se donner la peine de...
Avoir du <i>trouble</i> à faire une chose.....	Avoir du mal, de la difficulté à la faire.
C'est trop de <i>trouble</i> .....	C'est prendre trop de peine, ce n'est pas la peine, cela n'en vaut pas la peine.
Il a bien du <i>trouble</i> avec cette affaire-là.....	Il a beaucoup d'ennuis, il rencontre beaucoup de difficultés, d'obstacles; il a beaucoup de mal.
Ses enfants lui donnent bien du <i>trouble</i> .....	Lui causent beaucoup de désagréments, de soucis, d'ennuis, d'embarras.
Je vous <i>troublersai</i> pour le pain.	Voulez-vous bien me passer le pain? Je vous prie de me passer le pain; veuillez me passer le pain; puis-je vous prier de me passer le pain?

*Trouble*, en français, signifie: 1° Confusion, désordre; 2° Brouillerie, mésintelligence; 3° (*au plur.*) Soulèvements populaires; 4° Agitation de l'âme, de l'esprit; etc. En d'autres termes, *trouble* s'entend 1° de l'état où la limpidité est altérée; 2° de l'état où la lucidité est altérée; 3° de l'état où la tranquillité est altérée.

De même, *troubler* se dit, en français, pour 1° priver de limpidité; 2° de lucidité; 3° de tranquillité.

Par analogie, on dit *troubler* pour déranger, interrompre d'une manière inopportune; la dernière phrase que nous avons traduite serait donc française, si on lui donnait cette forme: « Permettez que je vous *trouble* pour vous demander du pain »; mais elle ne serait pas des plus élégantes.

« Point de plaisir sans *trouble* », veut dire: Point de plaisir sans une certaine agitation de l'âme, point de joie sans mélange. Entre ce sens et celui que nous donnons au mot *trouble*, il y a une nuance.

« Les *troubles* de 1837. » Cette expression est française.

Le *trouble* n'est pas le *chagrin*; mais le *chagrin* peut porter le *trouble* dans l'âme.

LE COMITÉ DU BULLETIN

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

\* \*

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

\* \*

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'Argus de la Presse. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'Argus, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

\* \*

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50

---

RUE ST-JEAN  
QUEBEC  
**J. E. LIVERNOIS**  
IMPORTATEUR DE  
Produits chimiques, Drogues, Instruments de  
Chirurgie, Remèdes brevetés, Parfums,  
Articles de Toilette, Etc.

---

**C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec**

**IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE**

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc.—Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes, Articles religieux.—SPÉCIALITÉ: Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc., etc.

# Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

Arrivage quotidien de

## HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,

MANTEAUX,

COLLÈRETTES,

JUPES DE ROBES

TOURS DE COU,

FICHUS POUR DAMES

Etc., Etc.



"TWEEDS" ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS

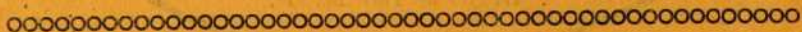


Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs, de la est à lui seul un grand magasin.

— NOS PRIX SONT DES PLUS BAS —



MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES ★ MEUBLES



USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ



**Z. PAQUET,** 163 a 171, Rue St-Joseph, **QUEBEC.**

TELEPHONE: 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude

FEU VIE ACCIDENT

# ARTHUR MARCOTTE

## AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,  
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

# J. P. GARNEAU

LIBRAIRE EDITEUR

Marchand d'Ornements d'Eglise

6, RUE DE LA FABRIQUE

HAUTE-VILLE

QUEBEC

F.-X. PETITCLERC

JULES GARNEAU

# AU BON MARCHÉ

MAISON FONDÉE EN 1878

## N. GARNEAU & CIE

IMPORTATEURS

HAUTE-VILLE . . QUEBEC

Assortiment général de marchandises d'étape et de fantaisie aux plus bas prix  
du MARCHE

**SPECIALITE: Marchandises a l'usage du Clerge**

TEL 873

**UN SEUL PRIX**

De la société Boulanger & Marcotte, éditeurs-proprétaires de "L'Annuaire de Québec et Lévis"

**ED. MARCOTTE**

**IMPRIMEUR**

**RELIEUR**

**82, RUE SAINT-PIERRE**

**QUÉBEC**

**TELEPHONE 1290**

## AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

---

**Les Contemporains.** (5, rue Bayard, Paris). Hebdomadaire; un an, 6 fr. 8 janvier, *Villemain*; 15 janvier, *R. P. Gratry*; 22 janvier, *J.-B. Isabey*; 29 janvier, *Dom Pedra Ier*; 19 février, *Louis de Fontanes*; 26 février, *Henry Giffard*.

\* \* \*

**Le Mois littéraire et pittoresque.** Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14fr. Sommaire du N<sup>o</sup> de fév.: *Le «Je veux» du Petit Boer*, par R. Manoir; *La Vie de collège sous l'Ancien Régime*, par Te P. de la Servière; *Thomas Lawrence*, par Louis Dimier; *Les enfants du Père Gibus*, par G. Montorgueil; *Deux poèmes de Provence*, par A. Gallien; *La Bonne mort*, poésie, par François Fabié; *Le Roman d'une laide*, roman, par Jean Rameau; *La résurrection d'un pèlerinage d'Alsace*, par François Veuillot; *Les Rois du Tréteau*, par L.-G. Hamon; *Causerie littéraire: Paul Harel*, par G. Aubray. Pages oubliées. Variétés scientifiques. Album musical.

# BULLETIN

DU

## PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs ; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs ; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre ; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1<sup>er</sup> février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les deux premières années du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$3.00 ; pour les nouveaux membres et les nouveaux abonnés : \$2.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier 221)

QUÉBEC

---

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur